

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau Tbc-Desserte des communes de Cadaujac et Cestas- Convention du 27 septembre 2010-Avenant n°2-Décision-Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet de proposer la signature d'un avenant à la convention entre le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux, concernant les dessertes Hors CUB.

Depuis le 1er Janvier 2009, le Conseil Général de la Gironde, Autorité Organisatrice de transport interurbain, a confié à la Communauté Urbaine de Bordeaux, la desserte par le réseau communautaire de transports en commun de deux communes situées en dehors du périmètre de transport urbain qui sont Cadaujac et Cestas.

Il s'agit d'une extension de la ligne Tbc n°89 depuis Villenave d'Ornon pour la desserte de Cadaujac «Bouscaut» et d'une antenne de la ligne Tbc n°23 pour la desserte de Cestas Gazinet Gare. Ces dessertes qui relèvent de la compétence du Conseil Général de la Gironde ont été mises en oeuvre à la demande des communes de Cestas et Cadaujac. Elles sont financées d'une part par ces communes à hauteur de 85% et d'autre part par le Conseil Général de la Gironde à hauteur de 15%.

Comme nous l'avons précisé, la convention en vigueur depuis le 1er Janvier 2009, définissant les conditions d'exploitation de la desserte de ses Communes par le réseau communautaire de transports en commun Tbc, ainsi que les modalités de prise en charge financière du coût du service par le Département et les communes arrive à échéance le 31 Août 2013.

Une concertation relative au maintien ou à la refonte de ces dessertes a été engagée avec les communes de Cestas et Cadaujac et la Communauté Urbaine de Bordeaux par le Conseil Général de la Gironde. Dans l'attente du résultat de cette concertation et conformément à l'article 7 de la convention encore en vigueur, il y a lieu de faire un avenant d'un an à cette convention, à savoir jusqu'au 31 août 2014, selon les mêmes conditions d'exploitation et de financement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports,

VU la délibération n°2008/0714 du Conseil de communauté du 28 novembre 2008 approuvant la convention de délégation de service public du réseau Tbc,

VU la convention signée le 1^{er} avril 2009 avec la Société Kéolis et ses avenants,

VU la convention initiale signée le 27 septembre 2010 avec le Conseil général de la Gironde,

VU l'avenant n°1 à la convention initiale signé le 30 août 2012 avec le Conseil général de la Gironde,

VU le projet d'avenant ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le Conseil général de la Gironde a confié, par convention, à la Communauté urbaine de Bordeaux la desserte des communes de Cestas et Cadaujac situées hors de son territoire par le réseau communautaire de transport en commun, qu'une concertation est en cours et qu'il y a lieu de prolonger le délai de cette convention d'un an,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention relative aux dessertes Hors CUB figurant en annexe.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur le budget transport – Chapitre 70 – Compte 70610031 – CRB KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2013

M. CHRISTOPHE DUPRAT